



Friaucourt, mercredi 8 avril 2020 - n° 3

INFO FRIAUCOURT – COVID – 19

Chers Friaucourtois,

- Dans la situation que nous vivons, est donné au Maire le pouvoir de gérer les affaires communales. Néanmoins, je reste régulièrement en contact avec le 1^{er} adjoint actuel, Jean-Luc Marchand et les élus issus du scrutin du 15 mars 2020.
- Je suis en contact régulier avec les services de l'Etat et particulièrement avec Monsieur le Sous-Préfet. Vous avez été nombreux à me demander la situation à Friaucourt. Il n'y a pas de cas avéré et nous sommes en contact permanent avec les personnes âgées et/ou les plus fragiles.
- Il a été mis en place une page Facebook « les amis de Friaucourt ». Cela permet d'échanger et de garder le contact à distance.
- La collecte des **objets encombrants** prévue le jeudi 16 avril 2020 est décalée au **vendredi 17 avril 2020**. Vous pourrez donc sortir vos objets encombrants dès le jeudi.

Restant à votre écoute.

Le Maire,
Christian GUIRLINGER

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Mairie
de
FRIAUVILLE

L'information



2, rue de l'église
54 800 Friauville

tél : 03 82 33 00 12
fax : 03 82 33 48 20

mairie.friauville@wanadoo.fr
<http://www.friauville.fr>



Vu le contexte général et suite à l'annonce du Premier Ministre où la France entre en stade 3 d'urgence au Coronavirus, la commune de Friauville souhaite plus que jamais rester à vos côtés, à votre écoute.

Auprès notamment des personnes de plus de 70 ans, des personnes fragilisées par une pathologie sévère ainsi qu'auprès des femmes enceintes.

Nous pouvons vous accompagner sur les actes de la vie courante : courses + pharmacie et autres...

Et pour tout autre besoin que vous ressentiriez d'urgence nécessaire.

Pour les raisons évoquées par les autorités, le secrétariat de mairie est fermé au public, ainsi je vous invite à me contacter en priorité au **06 83 28 01 26** ou contacter le 06 87 11 84 86

Le Maire,
Christian Guirlinger

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique